



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Interrégionale de la Mer
Manche Est – Mer du Nord**

**Service Réglementation et Contrôle des
Activités Maritimes**
Unité Réglementation des Ressources Marines

Le Havre, le 24 novembre 2022

**Participation du public aux décisions des autorités de l'État ayant une incidence sur
l'environnement**

**Motifs relatifs au projet d'arrêté modifiant l'arrêté n°105/2013 portant classement
administratif et délimitation d'un gisement naturel d'amandes de mer (*Glycymeris glycymeris*)
au large du Tréport**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Officier de l'ordre de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Compte tenu des enjeux environnementaux et conformément aux articles 7 de la Charte de l'environnement et L.123-19-1 du Code de l'environnement, le projet d'arrêté suivant a été soumis à consultation publique du 27 octobre au 17 novembre 2022 inclus :

Arrêté n°XXX/2022 modifiant l'arrêté n°105/2013 portant classement administratif et délimitation d'un gisement naturel d'amandes de mer (*Glycymeris glycymeris*) au large du Tréport

Le projet de réforme est né à la suite d'une étude menée par le CRPMEM de Normandie avec pour objectif la recherche d'amandes de mer de taille et en quantité suffisante pouvant permettre une extension de la zone de pêche actuellement prévu par l'arrêté n°105/2013.

Suite aux résultats transmis, aux divers avis sollicités et de la consultation du public, il a donc été convenu de mettre en place cette possibilité d'extension de la zone de pêche.

Ainsi, le projet d'arrêté précise les coordonnées de la nouvelle zone de pêche des amandes dans le gisement du Tréport en incluant la zone d'extension.